



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE**

**DELIBERATION N° 2024-11/02**

Nombre de conseillers **L'an deux mille vingt quatre**  
en exercice : 29 **le 14 novembre à 19 heures**  
présents : 20 le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ZACHARIE**  
votants : 27 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
pour : 27 sous la présidence de M. **COULOMB Jean-Jacques, Maire**  
contre : 0 Date de convocation du Conseil Municipal : le 7 novembre 2024  
abstention : 0

**PRESENTS :**  
Mmes et MM., FABRE Claude, COLETTA Eliane, INES Claude, DELLAVALLE Christine, POLLUS Alfred, ROYER Carole, MARCHAND Charlene, MARTIN Gilles, TABONE Paul, MERLO Raymond, BOUHAFS Hayette, PRATI Corinne, NAUDIN Nathalie, CRETELLO Karine, AUDOIN-LUONG Marlène, TRAPANI Virginie, POZZI Monique, GEORGES Philippe, PEREZ Serge.

**ABSENTS REPRESENTES :**

M. DEGIOANNI Jean-Marie donne procuration à Mme ROYER Carole.  
M. CORNU Jérôme donne procuration à M. INES Claude.  
M. DEMOULIN Christophe donne procuration à M. FABRE Claude.  
Mme BOTTERO Emilie donne procuration à Mme DELLAVALLE Christine.  
Mme BAYLE Magali donne procuration à Mme COLETTA Eliane.  
M. INNOCENTI Maxime donne procuration à M. POLLUS Alfred.  
Mme USSEGLIO Caroline donne procuration à M. COULOMB Jean-Jacques.

**ABSENTS NON REPRESENTES :**

M. FILLAT Éric.  
Mme COLLOMBON Danièle.

**OBJET : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT POUR ACQUISITIONS IMMOBILIERES**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 1611-3-1 ;  
**Vu** la délibération n° 2024-04/06 du 11 avril 2024 portant sur l'approbation du Budget Principal 2024 ;  
**Vu** la décision municipale n° 006/02/2024 du 19 février 2024 portant sur la préemption d'un immeuble situé place de la Victoire pour un montant de 330 000 €.  
**Vu** la délibération n° 2024-04/15 du 11 avril 2024 portant sur l'acquisition d'un local situé 12 bd des Fours pour un montant de 140 000 €.

**Considérant** la nécessité de souscrire un emprunt pour permettre le financement de l'acquisition des deux biens immobiliers précités ;

**Considérant** que le budget prévoyait un emprunt de 1 300 000 € ;

Après avoir consulté quatre organismes bancaires, la Banque Postale présente la meilleure proposition (ci-jointe) avec les conditions suivantes :

- Montant : 470 000 €
- Durée : 20 ans
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe à 3,58 %
- Mise à disposition des fonds : décembre 2024
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Mode d'amortissement : constant
- Base de calcul : 30/360
- Commission d'engagement : 470 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'APPROUVER la proposition de la Banque Postale.
- D'AUTORISER M. le Maire à signer le contrat afférent à cet emprunt et toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à cet emprunt.
- D'AUTORISER M. le Maire à procéder aux diverses opérations prévues dans le contrat.

#### ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ


Pour Copie Conforme

**Le Maire**



**Jean-Jacques COULOMB**

**Le Secrétaire**



**Claude FABRE**